

prières n'était point sans avantages pour la piété en évitant la monotonie et les répétitions. Le Psautier étant donc divisé pour chaque jour de la semaine, il sera très facile à ceux qui ne veulent pas acheter de nouveaux bréviaires, de prendre ce supplément et de s'en servir sans être contraints à une dépense relativement considérable, comme l'est l'achat d'un bréviaire. Il est bien clair que ceux qui achèteront de nouveaux bréviaires prendront l'édition réformée, et que sous ce rapport le stock des libraires devra s'écouler à bas prix, mais qu'y faire ? Les libraires ecclésiastiques vivent sur l'Eglise, gagnent assez sur elle ; et quelque respectables que soient leurs intérêts, ils ne sauraient entrer en ligne de compte quand il s'agit de mettre à exécution une réforme ecclésiastique que le Souverain-Pontife juge utile ou convenable. Mais avec cette réforme que j'appellerais *psaltérienne*, et qui ne touche pas l'ensemble de la récitation de l'office divin, si ce n'est qu'il en abrège la durée, on parle sous le manteau de la cheminée d'une autre réforme, au moins historiquement plus grave.

— On sait combien de discussions la question de la Pâque a suscitées dans les trois premiers siècles de l'Eglise. En deux mots, l'Eglise primitive s'était partagée, sur cette question liturgique, en deux partis nettement tranchés et qui interprétaient d'une façon différente un même fait. L'Eglise de Rome célébrait la Pâque le dimanche qui suivait le quatorzième jour de la lune de mars. Des Eglises d'Orient, pas toutes cependant, suivant en ceci, disaient-elles, les préceptes de l'apôtre saint Jean, célébraient la Pâque le quatorzième jour de la lune de mars, quelque fût le jour de la semaine où elle tombât. La question fut considérée comme très grave à cette époque, et bien que toutes les Eglises d'Orient ne suivissent point sur ce point l'usage oriental, celles qui y étaient atta-